



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Officines

Question écrite n° 49774

Texte de la question

M. Pierre-Andre Wiltzer appelle l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur l'interet manifeste que presenterait l'obligation faite aux etablissements de soins publics et prives d'afficher, les dimanches et jours ferries, le nom et les coordonnees de la pharmacie de garde la plus proche. En effet, les patients qui, a la suite d'un malaise ou d'un accident, doivent se rendre aux urgences en dehors des jours ouvrables, et sont par principe deja tres affectes, pourraient par ce moyen simple etre dispenses de prendre l'attache du commissariat de police, demarche qui peut elle-meme s'averer complexe s'il s'agit d'une ville qu'ils ne connaissent pas. Par ailleurs, concernant la protection de la securite des pharmaciens, il est peu probable que des individus mal intentionnes utilisent precisement cette information dans un but delictueux, alors qu'ils peuvent, de toute facon, se la procurer sans entrer dans un etablissement de soin. C'est pourquoi il lui demande de faire etudier la possibilite d'ouvrir ce service aux usagers.

Données clés

Auteur : [M. Wiltzer Pierre-André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49774

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1491